

LETTRE de la section de Versailles spéciale congrès

Notice de vote

Informations générales

Le congrès de notre fédération (FSU) se déroulera à Rennes du 3 au 7 février. Ce dernier recevra tout à la fois des délégations issues de l'ensemble des départements mandatées par les congrès départementaux mais aussi des délégations des différents syndicats nationaux, dont le nôtre, le SNUEP-FSU.

Ce congrès national sera donc précédé de congrès départementaux FSU qui débattent autour de 4 thèmes qui se dérouleront sur chacun des départements (78,91,92,95) à des dates différentes sur les mois de décembre et janvier.

Thème 1 : Éducation, formation, recherche, culture : un service public pour le progrès social.

Thème 2 : La Fonction publique, pour réaliser le service public, une idée moderne.

Thème 3 : Rupture écologique, droits humains et justice sociale : une urgence démocratique.

Thème 4 : Pour une FSU combative, unitaire et engagée au quotidien.

Vous trouverez les textes préparatoires(téléchargeables) aux congrès au lien actif suivant : <https://fsu.fr/textes-preparatoires-de-congres-de-rennes-modification-statutaire/>

Par ailleurs, notre fédération fonctionnant de manière démocratique, des votes se dérouleront préalablement au déroulement des congrès, tant au niveau national que départemental.

Ces votes sont importants car il donnent tout à la fois de la force aux instances élues mais aussi permettent d'établir la composition de ces dernières tant au niveau national (CDFN*, BDFN*) que départemental(CDFD*). En effet, comme toute organisation démocratique, il existe des divergences de vision, d'opinion au sein de notre fédération, raison pour laquelle il existe au sein de la FSU 5 tendances différentes. Si ces dernières existent toutes à l'échelle nationale, il est possible qu'elles ne soient pas représentées sur tous les départements.

***CDFN(Conseil délibératif fédéral national) , BDFN Bureau délibératif fédéral national, CDFD Conseil délibératif fédéral départemental)**

Vous aurez à vous exprimer sur :

- 1) des votes nationaux (VN)
 - a. Orientation fédérale nationale (supp « pour » n°259/oct2024)
 - b. Rapport d'activité fédérale nationale (supp « pour » n°259/oct2024)
- 2) des votes départementaux (s'ils existent partiellement ou totalement).
 - a. Orientation fédérale départemental.
 - b. Rapport d'activité fédérale départemental.

Le but de cette lettre synthétique est de vous accompagner au mieux dans le déroulement du vote.

Nous restons à votre écoute si vous avez des questions.

VOTE NATIONAL

Chaque syndicat national (pour nous le SNUEP-FSU) organise le vote selon des modalités différentes. Pour le SNUEP-FSU, le vote national est directement piloté par le niveau national.

Vous avez reçu à votre domicile, lors de la semaine du 28/10 au 2/11, le journal Actu snuep n°142 ainsi que le complément au numéro 142 spécial congrès. Le matériel de vote est fourni (une enveloppe bleue et une enveloppe T à l'adresse du SNUEP-FSU. Ce matériel est à utiliser obligatoirement pour les deux votes nationaux.

Rappel : Le vote est individuel.

Qui peut voter ?

Tous les adhérents à jour de leur cotisation syndicale 2023/2024 ainsi que tous les nouveaux adhérents qui, au moment du vote, seront à jour de leur cotisation 2024/2025.

Quand puis-je voter ?

Du 7 au 28 novembre 2024

Comment faire un choix ?

Le rapport national d'activité se situe dans la brochure « pour » n°259 d'octobre 2024 reçue à votre domicile dans la semaine du 21 au 26 octobre 2024. Vous trouverez en outre dans ce dernier les expressions des différentes tendances.

Vous le trouverez au lien actif suivant : <https://fsu.fr/supplement-au-pour-259-rapport-dactivite-national-expressions-et-listes-des-tendances/>

Modalités de vote : après avoir vos choix, vous glissez le bulletin de vote dans l'enveloppe bleue. Cette enveloppe bleue est ensuite à mettre dans l'enveloppe préimprimée à l'adresse du SNUEP-FSU et à la poster impérativement au plus tard le jeudi 28 novembre 2024.

Point de vigilance : n'oubliez pas, au dos de l'enveloppe blanche à l'adresse du SNUEP-FSU, de bien mettre vos nom, prénom, département et signature.

VOTE et CONGRES DEPARTEMENTAUX

Préambule : Chaque syndicat national (pour nous le SNUEP-FSU) ayant organisé le vote selon des modalités différentes, le déroulement du(des) vote(s) départemental(aux) s'en trouve forcément impacté.

Les modalités sont donc différentes sur les 4 départements.

Point de vigilance : les « gros » syndicats de la FSU comme le SNES-FSU et le SNUIPP-FSU, organisent le vote national (Rapport national d'activité) et vote d'orientation national à l'échelle départemental. Le bulletin de vote peut donc laisser apparaître ces deux derniers.

Il est impératif de ne pas voter pour ces derniers car vous vous êtes déjà exprimés (voir vote national).

Les adhérents du SNUEP-FSU ne s'expriment donc au niveau départemental que sur les votes départementaux.

Méthode : Ne rayez rien. Contentez-vous ne pas vous exprimer !

YVELINES

Les modalités de vote ainsi que le bulletin de vote ont été transmises avec U Yvelines n°127. **Le matériel de vote (enveloppes) arrivera dans vos boîtes aux lettres autour du 12 novembre. Nous nous excusons du léger retard.**

Vous trouverez cette publication au lien actif suivant : <https://fsu78.fsu.fr/publications/>

Vous trouverez en outre au QR code les textes de congrès, le rapport d'activité départemental, les textes d'orientation et les modalités de vote.



Quand voter ?

Du 7 au 28 novembre 2024

Combien de votes ?

Vous devez vous exprimer uniquement sur les votes 3 et 4.

Vote 3 : Vote d'orientation ou deux tendances uniquement sont représentées (U&A et sans tendance et URIS).

Vote 4 : Rapport d'activité fédérale départementale.

Calendrier départemental.

Le congrès départemental pour les Yvelines se déroulera le **lundi 16 décembre et le mardi 17 décembre 2024** dans les locaux de la FSU 24 rue Jean Jaures 78190 TRAPPES.

Votre demande d'autorisation d'absence doit être déposée 3 jours ouvrés avant le congrès donc avant le **mercredi 11 décembre (voir modèle en annexe).**

Vous devez indiquer votre participation au lien actif suivant : <https://framaforms.org/inscriptions-au-congres-de-la-fsu-78-2024-1728655336>

Vous pouvez également télécharger votre convocation.

Ce congrès sera précédé d'une commission qui se déroulera le **lundi 25 novembre** également au sein des locaux de la FSU78. Votre demande d'autorisation d'absence doit également être déposée 3 jours ouvrés avant la commission donc avant le **mercredi 20 novembre (voir modèle en annexe).**

ESSONNE

Pour l'Essonne, la situation est un peu singulière car il n'y a pas de votes départementaux.

Calendrier départemental.

Le congrès départemental pour l'Essonne se déroulera le **mercredi 18 décembre et le jeudi 19 décembre 2024** à l'IUT d'Evry

Pour participer au congrès, il faut vous inscrire au lien actif suivant.

<https://framaforms.org/inscriptions-congres-fsu-91-18-et-19-decembre-2024-a-liut-devry-1728566882>

Suite à votre inscription, vous recevrez une convocation dans la semaine du 9 au 13 décembre qu'il vous suffira de remettre à votre chef d'établissement accompagnée de votre demande d'autorisation d'absence.

HAUTS de SEINE

Les modalités de vote, le matériel de vote ainsi que le bulletin de vote ont été transmises à vos domiciles accompagnés des textes et appels pour les votes d'orientation.

Vous trouverez cette publication au lien actif suivant : **<https://fsu92.fsu.fr/actualite-fsu92-n1-votes-et-consultations/>**

Si vous n'avez pas reçu votre matériel de vote, il vous faut écrire au plus vite à : fsu92@fsu.fr

Quand voter ?

Du 7 au 28 novembre 2024

Combien de votes ?

Vous devez vous exprimer uniquement sur le vote 3.

Vote 3 : Vote d'orientation ou deux tendances uniquement sont représentées (U&A et sans tendance et Ecole émancipée)

Rappel : Les adhérents du SNUEP-FSU ne s'expriment donc au niveau départemental que sur les votes départementaux donc pour les hauts de seine seulement le vote 3.

Méthode : Ne rayez rien. Contentez-vous ne pas vous exprimer !

Calendrier départemental.

Le congrès départemental pour les hauts de seine se déroulera le **jeudi 9 janvier 2025** et le **vendredi 10 janvier 2025** à la bourse du travail de malakoff 24 rue Victor Hugo 92240 MALAKOFF

Votre demande d'autorisation d'absence doit être déposée 3 jours ouvrés avant le congrès donc avant le **lundi 6 janvier (voir modèle en annexe) au plus tard.**

Nous vous recommandons d'éviter de le faire au dernier moment.

VAL D'OISE

Le matériel de vote ainsi que le bulletin de vote ont été transmises à vos domiciles accompagnés des textes et appels pour les votes d'orientation.

Vous trouverez cette publication au lien actif suivant : <https://fsu95.fsu.fr/elections-internes-congres-fsu-2025/>

Attention, ni le matériel de vote n'est pas fourni, ni le bulletin de vote ne sont fournis.

Il vous faut donc :

- 1) Télécharger puis imprimer le bulletin de vote au lien suivant <https://fsu95.fsu.fr/elections-internes-congres-fsu-2025/> . Vous y trouverez également le rapport d'activité départemental.
- 2) Fournir deux enveloppes.
 - La première (blanche de préférence) « petite » sans aucun signe distinctif dans laquelle vous allez mettre votre bulletin de vote. Ce dernier est imprimable à partir du lien ci-dessus.
 - Dans la deuxième enveloppe, glisser la première, la fermer, l'affranchir et l'envoyer à :

FSU 95
26 rue Francis Combes
95000 CERGY.

Avant de l'envoyer, il est impératif de spécifier au dos de l'enveloppe

Nom

Prénom

Syndicat

Signature

Quand voter ?

Du 7 au 28 novembre 2024

Combien de votes ?

Vous devez vous exprimer sur les deux votes départementaux.

Vote 1 : Vote d'orientation ou deux tendances uniquement sont représentées (U&A et sans tendance et Ecole émancipée).

Vote 2 : Rapport d'activité fédéral départemental.

Calendrier départemental.

Le congrès départemental pour le Val d'Oise se déroulera le **jeudi 16 janvier** et le **vendredi 17 janvier 2025** à la maison des syndicats 26 rue Francis Combes 95000 GERGY

Votre demande d'autorisation d'absence doit être déposée 3 jours ouvrés avant le congrès donc avant le **lundi 13 janvier (voir modèle en annexe)**

Ce congrès sera précédé d'une commission qui se déroulera le **jeudi 9 janvier** également à la maison des syndicats. Votre demande d'autorisation d'absence doit également être déposée 3 jours ouvrés avant la commission donc avant le **lundi 6 janvier (voir modèle en annexe)**

Nous vous recommandons d'éviter de le faire au dernier moment.

Courrier type pour participer au congrès**Nom****Prénom**

Le ..Décembre/Janvier 2025

PLP Discipline**LP/LPO nom du lycée****adresse****CP Ville**

à

Monsieur Le Recteur de l'Académie de
Versailles

s/c

De Monsieur/Mme X Proviseur.e du lycée
« **nom du lycée** »

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une autorisation d'absence pour *participer à la commission préparatoire au congrès départemental (de la FSU78 le lundi 25 novembre ou de la FSU 95 le jeudi 9 janvier) / au congrès départemental (de la FSU 78 les lundi 16 décembre et mardi 17 décembre 2024 ou de la FSU 91 les mercredi 18 et jeudi 19 décembre 2024 ou de la FSU 92 les jeudi 9 janvier et vendredi 10 janvier 2025 de la FSU 95 le jeudi 16 janvier et vendredi 17 janvier 2025)* « conformément à la réglementation en vigueur sur les droits syndicaux(décret du 28 mai 1982).

Je suis en effet mandaté pour participer au congrès départemental de la FSU (**des yvelines, de l'essonne, des hauts de seine, du val d'oise**) (convocation ci-jointe)

Je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, à l'expression de mes salutations respectueuses.

A le/..../....

Nom :

Signature